



## Quel bilan et quelles perspectives pour le service civique ?

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a mis en ligne une étude consacrée au bilan et aux perspectives d'évolution du service civique. Créé en 2010, celui-ci permet à toute personne volontaire âgée de 16 à 25 ans de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'une personne morale.

Depuis son instauration, 200 000 volontaires se sont engagés. Un bilan "globalement positif" affirme le Cese qui "ne doit, cependant, pas masquer un ensemble de risques dont il conviendra d'améliorer la maîtrise". Selon l'étude, l'annonce faite par l'ancien président de la République, François Hollande, d'universalisation du dispositif et d'un objectif de 350 000 volontaires d'ici 2018 pourrait "amplifier certains risques antérieurs à la généralisation (substitution à l'emploi, disponibilité des financements publics, ...)" et "générer de nouveaux risques liés à ce changement d'échelle (pilottage par le chiffre, ...)".

Pour y remédier, le Conseil économique, social et environnemental préconise ainsi de rénover la gouvernance du service civique, d'assurer dans une approche systémique des moyens financiers à la hauteur de la montée en charge, d'améliorer la définition des missions ou encore de garantir l'accessibilité du dispositif via une meilleure information, un plus grand nombre de missions et des conditions de vie améliorées pour les volontaires.

Source : « Acteurs Publics »

## Pays de la Loire Prime Création

Afin de consolider financièrement l'entreprise en création et permettre un démarrage plus serein, la Région propose aux créateurs d'entreprises qui ont préalablement obtenu un prêt d'honneur ou une garantie bancaire, une subvention d'un montant compris entre 3 000 € et 15 000 € pour les projets considérés comme sous-financés ou créateurs d'emplois.

### *Objectifs*

Fort du constat selon lequel certains projets de création d'entreprises n'atteignent pas un niveau de capitalisation nécessaire permettant un développement d'activité dès les premiers mois après le démarrage, l'objectif de l'action de la Région est de consolider le plan de financement du projet de création d'entreprise pour lui permettre d'être suffisamment dimensionnée financièrement dès la phase de démarrage d'activité.

### *Bénéficiaires*

Les TPE et PME immatriculées depuis moins de 12 mois ou de 24 mois selon le motif de la demande d'aide.

### *Conditions d'éligibilité*

Le créateur d'entreprise doit avoir obtenu, préalablement à la demande de prime, un prêt d'honneur ou micro-crédit solidaire ou une garantie de prêt délivrée par un organisme de garantie.

Pour être éligible, l'entreprise doit s'inscrire dans l'une des situations suivantes :

Le plan de financement est considéré comme sous-financé, parce que :

- soit les besoins en investissements immatériels sont importants et ne sont pas suffisamment couverts par les financements obtenus (prêt bancaire, prêts d'honneur...),
- soit les besoins en trésorerie sont importants en phase de démarrage et ne sont pas suffisamment couverts par les financements obtenus (prêt bancaire, prêt d'honneur...).

L'entreprise porte un projet de création d'emplois. Dans ce cas, le dirigeant doit s'engager à créer au moins 1 emploi (1 équivalent temps plein en contrat à durée indéterminée) dans l'année de démarrage d'activité.

Le plan de financement du projet doit être de 40 000 € minimum.

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr)

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepdl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou





## Montant de la prime

- Pour les projets d'entreprise considérés comme sous-financés, le montant de la prime est de 3 000 € minimum et de 15 000€ maximum ;
- Pour les projets d'entreprise créateurs d'emploi, la prime est forfaitairement fixée à 5 000 €.

Pour plus d'informations : [http://www.paysdelaloire.fr/no\\_cache/actualites/actu-detaillee/n/pays-de-la-loire-prime-creation/](http://www.paysdelaloire.fr/no_cache/actualites/actu-detaillee/n/pays-de-la-loire-prime-creation/)

## CRÉATION DE 6 POINTS RELAIS PARTICULIER EMPLOI

Ils mettent leurs compétences et expériences en commun pour labelliser 6 points relais particulier emploi en Pays de la Loire et signent une convention de partenariat innovant. L'un accompagne les femmes vers les emplois, l'autre informe, recrute et met en relation l'emploi à domicile et les particuliers.



### Signature d'une convention

Le 8 juin dernier, la Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et la Fédération des particuliers employeurs (Fepem) signent une convention de partenariat pour un public féminin. L'objet de cette convention porte notamment sur la mise en place d'espaces d'information sur l'emploi à domicile.

### Une information sur les métiers d'aide à domicile

Ces espaces de proximité d'information et d'orientation permettent aux usagers de trouver une information généraliste et de la documentation sur l'emploi à domicile. Ce sont pour la plupart des métiers dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, de l'accompagnement des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie et de la conciliation vie privée et vie professionnelle.

Dans les Pays de la Loire, on dénombre plus de **260 000 ménages** qui emploient **95 000 salariés à domicile**. Ces emplois à domicile participent au dynamisme économique du territoire et au lien social entre ses habitants, et se caractérisent par une relation de travail non marchande, encadrée par des conventions collectives nationales et des dispositifs sociaux adaptés.

### Le rôle des CIDFF

De par leurs missions d'informer les publics sur l'accès aux droits, à la formation et à l'emploi, les équipes des CIDFF des Pays de la Loire sont régulièrement sollicitées par des particuliers employeurs, des salariés ou des personnes à la recherche d'un emploi dans ce secteur d'activités.

Les 6 CIDFF des Pays de la Loire ont **accueilli 10 386 personnes** en 2016, ce qui correspond à **33 156 demandes d'information**. Dans le cadre de leurs missions, les CIDFF proposent également un service d'accompagnement vers l'emploi pour le public féminin. "En 2016, c'est **1 281 femmes** qui ont bénéficié de ce service dont **359** dans le cadre du Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (Baie)".

### Formés et outillés

Les référents des 6 CIDFF de la région sont formés et outillés par la Fepem pour diffuser une information fiable et actualisée sur les principales règles de la relation de travail (contrat de travail, déclaration, rémunération, aides financières, etc.).

Ils ont un rôle d'orientation, promeuvent les opportunités de formation professionnelle et valorisent les dispositifs de protection sociale (retraite, prévoyance, action sociale).

Source : Carioref PdL

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr)

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou





## Congé individuel de formation (CIF) : un tremplin pour la reconversion professionnelle

L'observatoire des transitions professionnelles vient de publier une enquête sur la trajectoire des personnes ayant bénéficié d'un CIF. Il ressort de cette étude que les ouvriers, les employés et les salariés d'un niveau de formation inférieur ou égal au bac en sont les principaux bénéficiaires.

En 2015, 31 916 personnes ont terminé une formation financée dans le cadre d'un CIF. Parmi elles, 27 721 ont été enquêtées, par mail, sur leur situation professionnelle un an après la fin de la formation. 58 % des personnes interrogées ont répondu (soit 16 118).

### *Le CIF : pour changer de métier et retrouver un emploi*

78 % des salariés souhaitent changer d'emploi tandis que 22 % souhaitent se spécialiser dans leur domaine. Dans le secteur de vente et du commerce, ils sont 98 % à vouloir changer de métier alors que 53 % des salariés de la santé se forment dans leur domaine.

Près de la moitié des personnes interrogées ont réussi leur transition professionnelle et occupent un emploi en lien avec la formation suivie. Ils témoignent massivement d'un regain d'intérêt pour leur travail et d'une reconnaissance de leurs compétences. Un tiers des bénéficiaires est encore en cours de transition, soit parce qu'ils sont encore à la recherche d'un nouvel emploi, soit parce qu'ils sont en phase de création d'entreprise.

Pour les bénéficiaires sans emploi avant l'entrée en formation, ex-CDD ou intérim, le CIF représente un vrai tremplin : les trois quarts occupent un emploi un an après leur formation.

### *En savoir plus*

Cette enquête, réalisée mensuellement à la demande du FPSPP par le Fongecif Bretagne pour le compte de l'ensemble du réseau, sert notamment à alimenter les données de l'Observatoire des Transitions Professionnelles ([www.observatoire-transitions-professionnelles.fr](http://www.observatoire-transitions-professionnelles.fr)), permettant notamment de rendre visible la dynamique des transitions professionnelles à l'issue d'un CIF.

Pour plus d'informations : <http://www.paritarisme-emploi-formation.fr/actualites/article/conge-individuel-de-formation-cif-un-tremplin-pour-la-reconversion>

## Licenciements : ce que nous prépare le gouvernement

*Alternatives Economiques* a pu prendre connaissance des pré projets d'ordonnances sur les licenciements pour motif économique et sur la reprise d'activité de site. Le calendrier s'annonce serré. Le 28 juin, le projet de loi d'habilitation pour les ordonnances sera présenté en Conseil des ministres. Tout le mois de juillet, les services du ministère du Travail élaboreront les nouveaux textes. Du 24 au 28 juillet, le projet de loi d'habilitation sera examiné à l'Assemblée nationale. Mi-septembre, le Conseil d'Etat se penchera à son tour sur le texte et, fin septembre, les ordonnances définitives devraient être adoptées en Conseil des ministres. Si les pistes envisagées dans les projets d'ordonnance se confirment, pas sûr que cela suscite l'enthousiasme des partenaires sociaux. Les employeurs et les investisseurs étrangers sont en bonne voie d'obtenir gain de cause en matière de sécurisation des licenciements pour motif économique, tandis que les contreparties pour les salariés sont beaucoup plus faibles.

Pour plus d'informations : <https://www.alternatives-economiques.fr/licenciements-prepare-gouvernement/00079359>

## Les Observations de la Relation de Service

La généralisation des observations de la relation de service articulées avec les entretiens de suivi d'activités vise trois objectifs : contribuer au développement professionnel de chaque agent sur son cœur de métier, harmoniser les pratiques professionnelles, renforcer le management de proximité et l'accompagnement individuel des managers auprès de leurs équipes.

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr)

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepdl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou



L'observation de la relation de service consiste en un accompagnement du conseiller par son manager à travers l'observation d'un contact avec une entreprise ou un demandeur d'emploi suivi d'un débriefing.

Ce débriefing permet d'identifier des constats partagés, tant sur les points maîtrisés que sur d'éventuels axes de progrès qui permettront de définir si nécessaire un plan d'action lors de l'Entretien de Suivi d'Activité suivant.

## 8 situations d'observation ont été identifiées :

- Accueil Physique & Téléphonique DE
- Entretien de Situation (ESI) ou de Réinscription
- Entretien de bilan de la modalité Suivi (à partir du 6ème mois)
- Entretien CEP (Accompagnement)
- Prestations internes (ateliers, informations collectives et actions collectives)
- Appel proactif ou rappel des DE (Droits, Indus, insatisfaction, réclamation)
- Négociation & Suivi de l'Offre en direct
- Rappel suite à offre internet /Rappel sur l'insatisfaction E.

Chaque situation d'observation a été outillée avec une fiche détaillant « les fondamentaux de la relation de service » construits sur la base des attitudes de service, du respect des orientations « métier » et de la maîtrise des applicatifs informatiques associés (retrouvez-les dans le [Guide](#)). Ces fiches sont aussi disponibles sous BUDI, via un lien sur les fiches métier correspondantes.

La réalisation des observations de la relation de service s'inscrit dans un cadre offrant des garanties à l'agent. Ces garanties sont possibles à travers un engagement réciproque du responsable d'équipe et de l'agent (consultez les dans la [Charte](#) également présente dans le Guide)

## **L'accompagnement de la mise en œuvre de ces observations en région s'appuie sur les éléments suivants :**

- Le [guide des observations de la relation de service](#) : intégrant un cadre de mise en œuvre, une charte d'observation et les fondamentaux de la relation de service.
- Le [recueil de pratiques ESA](#)
- Une action de formation, mise en œuvre par l'Université du Management : « **Accompagner les agents avec les observations de la relation de service en vue d'améliorer la Qualité de service** » destinée à l'ensemble des managers des agences et plateformes, hors RRA, et qui se déroulera d'avril à octobre 2017.

## Formation. Le bonus TPE des Pays de la Loire séduit les entreprises



Depuis le lancement du dispositif, 200 bonus TPE ont été accordés.

**Les Pays de la Loire aident les entreprises de moins de dix salariés à former les demandeurs d'emploi qu'elles veulent recruter. Depuis le début du dispositif, 200 bonus TPE ont été accordés pour un montant d'environ 124 000 €.**

Pour faciliter le recrutement de demandeurs d'emploi, la Région Pays de la Loire accompagne les formations courtes d'adaptation à l'emploi. Le dispositif « Région-formation-Accès Emploi » vise à faire se rencontrer l'offre et la demande d'emploi « **en ajustant les compétences** » (1).

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr)

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou







Lors de sa dernière commission permanente, la Région a validé l'attribution de 29 000 € de bonus à 47 entreprises du commerce, des services et de l'artisanat qui ont mis en place une formation courte. Le « bonus TPE » concerne les entreprises de moins de dix salariés.

C'est une participation financière régionale qui aide à supporter les frais liés à la formation des personnes recrutées via l'« action de formation préalable au recrutement » mise en œuvre par Pôle Emploi.

**Retrouvez notre rubrique recrutement**

**5 630 formations courtes en 2016**

« Le bonus TPE ne peut concerner que les formations de moins de 400 heures. La collectivité met au pot 2 € par heure », explique la Région. Exemple d'une formation concernée dans la vente en bijouterie à Fontenay-le-Comte : un tutorat de 399 heures a débouché sur un bonus TPE de 798 €.

En 2016, 5 630 formations courtes d'adaptation à l'emploi ont été engagées en Pays de la Loire, contre 2 710 en 2015. « Ces formations courtes débouchent le plus souvent sur un CDI ou un CDD d'au moins six mois, avec un taux d'accès à l'emploi durable qui peut atteindre 87 %, indique Bruno Retailleau, le président de la Région. C'est un des leviers dont nous disposons pour le retour à l'emploi. »

**Lire aussi :** Les chômeurs qui retrouvent un emploi sont-ils satisfaits ?

Depuis le début du dispositif, deux cents bonus TPE ont été accordés pour un montant d'environ 124 000 €.

(1) *En 2017, les formations courtes sont aussi amplifiées via le Plan 500 000 formations déployé par l'État en lien avec les Régions.*

*Source Ouest France 02/06/17*

## CFE-CGC : élections à Action Logement

En devenant le seconde organisation syndicale d'Action Logement, la CFE-CGC confirme son engagement au service du logement des salariés.

Avec plus de 20 % des suffrages lors des premières élections de représentativité, la CFE-CGC devient la 2<sup>ème</sup> organisation syndicale représentative des salariés du nouveau groupe Action Logement issu de la réforme décidée par les partenaires sociaux au printemps 2015.

Par la confiance que les salariés viennent de lui accorder et fidèle à ses valeurs, la CFE-CGC confirme plus que jamais son engagement en faveur d'une gouvernance et d'une dynamique sociale exemplaires au sein du Groupe Action Logement, au service de l'intérêt général et de la facilitation de l'emploi par le logement.

Qu'il s'agisse de la mobilité professionnelle, de la qualité de vie ou du pouvoir d'achat, la CFE-CGC est en effet persuadée que la question du logement est un enjeu économique et social crucial pour l'avenir de notre pays, et ce même si ce sujet d'importance a été absent du dernier débat électoral.

C'est pour répondre à cet enjeu mais aussi forte de la confiance des salariés d'Action Logement que la CFE-CGC continuera de prendre toute sa place dans une évolution d'Action Logement qui a pour unique finalité d'améliorer les réponses apportées aux salariés et aux entreprises en matière de logement.

Pour autant, toute réforme d'ampleur ne réussit dans la durée que si elle repose sur l'adhésion de ceux qui la mettent en œuvre, les salariés. La CFE-CGC exige donc que l'exemplarité sociale et managériale se traduise dans les faits à Action Logement.

Avec cette réforme d'ampleur, la CFE-CGC est convaincue que ce nouvel élan pour Action Logement est la preuve que la qualité du dialogue social, l'engagement des partenaires sociaux et le paritarisme de gestion sont de formidables atouts pour engager le pays sur des réformes efficaces, justes, porteuses de progrès social et créatrices de valeur sociétale.

**Pierre Jan - Relations Presse et institutionnelles**

Tél. : 01 55 30 12 92 / 06 32 05 69 02 / E-Mail : pierre.jan@cfecgc.fr

**Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr)**

**Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>**

**Régional : <http://cfecgcmepl.unblog.fr/>**

**Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou**



## Regard croisé sur la protection sociale

Le nouveau président de la République a soutenu dans son programme électoral des propositions emportant d'importantes réformes dans le domaine de la protection sociale.

Si le détail de ces mesures n'est pas toujours précis, quelques orientations claires se dessinent.

On trouvera dans le présent numéro un tour d'horizon des mesures les plus caractéristiques avec les clefs susceptibles de permettre une meilleure compréhension des problématiques qu'elles soulèvent :

- L'augmentation de 1,7 point du taux de CSG n'est compensée par une baisse de cotisations que pour les salariés. Pour la majorité des retraités (ceux qui paient la CSG au taux normal) il n'est prévu aucune compensation. Cette hausse s'ajoutera donc à toutes les augmentations d'impôt intervenues lors du précédent quinquennat ! La mise en place d'un système universel de retraite, s'il ne règle en rien le problème de la soutenabilité à long terme du niveau des pensions, pourrait bien en revanche déstabiliser le régime des fonctionnaires comme celui des retraites complémentaires du secteur privé.
- L'adossment du Régime social des indépendants (RSI) au Régime général, au-delà du fait qu'il l'est déjà en partie (Recouvrement des cotisations en charge des URSSAF), ne semble pas être la seule réponse aux difficultés rencontrées par les travailleurs indépendants, loin de là...

Certaines des réformes préconisées nécessiteront du temps et de la concertation.

La CFE-CGC participera à celle-ci pour y défendre les intérêts du personnel d'encadrement.

## Le compte Personnel d'Activité

Son objectif est de :

- ✚ Valoriser l'engagement citoyen par l'acquisition de 20 heures de formation par an et par activité, le CEC ayant un plafond global de 60 heures.
- ✚ Le CEC s'adresse à tous (salariés, demandeurs d'emplois, agents publics, travailleurs indépendants, étudiants, parents au foyer, retraités...) et les heures acquises peuvent être utilisées même à la retraite

8 activités sont éligibles pour le moment :

- ✚ Le service civique
- ✚ La réserve militaire opérationnelle
- ✚ Le volontariat de la réserve civile de la police nationale
- ✚ La réserve sanitaire
- ✚ L'activité de maître d'apprentissage
- ✚ Le bénévolat associatif
- ✚ Le volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers
- ✚ La réserve civile

Pour plus d'informations cliquez sur : <http://cfecgcmepdl.f.c.f.unblog.fr/files/2017/06/cec-presentation.pdf>

## 7e Marathon Inter-entreprises d'Angers



Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr)

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepdl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou



**48 collègues de la région, répartis en 8 équipes, se sont élancés sous les couleurs de Pôle emploi Pays la Loire pour la 7e édition du Marathon Inter-entreprises d'Angers, vendredi dernier. Une course par équipe, placée sous le signe de la convivialité et attendue chaque année avec impatience par les plus compétiteurs !**

Un grand soleil, plus de 300 équipes à prendre le départ, des supporters motivés ... tous les ingrédients étaient réunis pour que la soirée sportive soit une fois de plus une réussite !

Cette année encore, nos coureurs ont démontré tout leur talent : bravo à tous !

Un clin d'oeil particulier à l'équipe d'Olonne/St Gilles, meilleur temps de nos 8 équipes et 55ème du classement général dans sa catégorie ainsi qu'à l'équipe mixte régionale qui se classe 10ème de la compétition dans sa catégorie.

## **L'agence de Montaigu lance son premier « Emploi Store Academy ! »**

**Le 16 mai après-midi, l'agence de Montaigu a proposé une découverte de l'Emploi Store aux demandeurs d'emploi préalablement préinscrits, sous forme de kiosques.**

Les services digitaux de Pôle emploi sont parfois encore méconnus des demandeurs d'emploi. Face à ce constat, l'équipe de l'agence de Montaigu a souhaité innover en proposant une demi-journée dédiée au digital à Pôle emploi. « *Ce premier rendez-vous avait pour objectif de faire connaître et sensibiliser les demandeurs d'emploi aux outils numériques de Pôle emploi* » nous explique Céline Nué Barthe, directrice de l'agence de Montaigu. Ainsi 32 demandeurs d'emploi ont participé le 16 mai dernier à l'Emploi Store Academy.

Par petit groupe de 4, les demandeurs d'emploi ont ainsi pu découvrir 8 applis sous un format court de 10 min : B.A.-BA de l'Orientation / Testez votre profil professionnel / La Bonne Formation / B.A.-BA Financer une formation / Mémo / Outil de création de CV design PDF gratuit / Mon entretien virtuel / Salons en ligne. L'animation était organisée sous forme de kiosques : une appli, un bureau, un conseiller. Chaque groupe pouvait découvrir ces applis en passant d'un bureau à l'autre, en suivant un parcours de couleurs.



*Bientôt les vacances. . . .*

*Profitez-en bien !!!*

*Attention aux coups de soleil. . . .*

